



Illustration non contractuelle

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

Gamme 2

L'ÉMÉRA

40 A chemin de la Bruyère

69570 DARDILLY

La résidence L'ÉMÉRA est composée de 25 appartements répartis sur 2 cages d'escalier, en R+1+Attique. Cet ensemble est construit sur 1 niveau de sous-sol général.

Les appartements et les stationnements souterrains sont desservis par ascenseur.

L'accès au sous-sol se fait depuis le chemin de la Bruyère.

L'ensemble forme une copropriété unique.

NOTE PRELIMINAIRE

Les matériaux, procédés, équipements ou marques indiqués dans la présente notice, pourront être modifiés en raison de circonstances indépendantes de la volonté du vendeur ou en cas de force majeure, sous conditions de qualité et de caractéristiques techniques similaires.

Ces modifications pourront notamment résulter :

- D'une pénurie, même momentanée, ou d'un arrêt de fabrication pour une cause quelconque ou encore de délais de livraison non observés ou trop longs ;
- D'exigences particulières des Pouvoirs Publics, des services concédés ou des services de sécurité sur des points déterminés de la construction ;
- D'exigences découlant de nouveaux règlements, normes ou documents techniques unifiés, qui seraient rendus applicables à l'immeuble
- De nécessités techniques mises en évidence au cours de la construction.

En cas d'impératifs techniques ou esthétiques, l'architecte se réserve le droit de modifier certains matériaux, prestations ou aménagements en accord avec les règles de l'art.

Il est précisé que tous les éléments de décoration sur les plans ne constituent en aucune manière une obligation de la part du vendeur.

FONDATION – DALLAGE

- Fondations en béton armé suivant prescriptions des bureaux d'études techniques.
- Dallage du parking au sous-sol constitué d'un radier béton ou d'un dallage béton sur terre-plein calculé suivant prescriptions des bureaux d'études techniques.

STRUCTURE

- Murs de refends et murs de façades en béton armé ou en maçonnerie de type briques ou agglomérés de ciment suivant prescriptions des bureaux d'études techniques.
- Planchers par dalle pleine ou prédalles en béton armé suivant prescriptions des bureaux d'études techniques.

TRAITEMENT DES FACADES

- Enduit minéral taloché. Coloris et position selon projet de l'architecte et préconisations de la Ville de DARDILLY
- Revêtement de façade des murets sur rue en béton brut finition lasuré selon projet de l'architecte.

TOITURE

- Charpente en bois résineux réalisé traditionnellement ou en fermettes industrialisées, avec traitement insecticide, fongicide et hydrofuge, section des bois suivants calcul et accord du bureau de contrôle.
- Couverture en tuiles terre cuite ou béton, teinte, nature et dimensions selon plans architectes et exigences du Permis de Construire et préconisations de la ville de Dardilly.
- Imperméabilisation des balcons et loggias non couverts, selon plans.
- Descentes des eaux pluviales en PVC ou autre.

SERRURERIE ET GARDE-CORPS

- Garde-corps en béton ou en métal, selon plans de façade de l'architecte.
- Séparatif de terrasses en tôle perforée ou pare-vue en verre dépoli, selon plan de l'architecte.
- Portes en acier laqué, vitrée ou non, pour accès piétons aux locaux communs selon plan.

CLOISONS

- Isolation acoustique et thermique suivant prescriptions des bureaux d'études techniques.
- Murs de façade doublés côtés intérieur, isolation conforme à la réglementation RT 2012.
- Cloisons intérieures alvéolaires de 50 mm d'épaisseur.

MENUISERIES EXTERIEURES

- Isolation acoustique et thermique suivant réglementation.
- Menuiseries PVC plaxé avec parties fixes et ouvrant à la française selon plan, normes et qualifications, double vitrage, verre Securit selon nécessité technique du permis de construire.
- Occultations par volets roulants PVC adaptés à la menuiserie, manœuvre manuelle par tringle dans toutes les pièces hors SDB/SDE et sauf une baie / logement.
- Occultations par volets roulants PVC adaptés à la menuiserie, commande électrique individuelle sur la baie principale de la pièce principale.

MENUISERIES INTERIEURES

- Porte palière à âme métallique et parement en bois peint, montée sur huisserie métallique avec système anti-dégondage ; serrure 3 points A2PI* condamnable par cylindre ; microviseur ; béquilles sur plaque sur les deux faces de la porte ; seuil à la suisse et butée de porte en caoutchouc.

- Portes intérieures en bois peint montées sur huisserie métallique. Poignées en aluminium anodisé.
- Portes de placards coulissantes ou pivotantes dans l'entrée (selon plan), panneau mélaminé blanc.
- Equipement intérieur des placards : sans objet.

EQUIPEMENTS INTERIEURS

Appareils sanitaires de couleur blanche

- Distribution eau froide et eau chaude en tubes PER encastrés sous fourreaux. Manchette pour pose ultérieure de compteur eau froide, à la diligence de la copropriété en gaine palière.
- Vasque encastrée ou intégrée sur plan vasque posé sur meuble mélaminé, avec porte, coloris au choix dans la gamme du promoteur ; bandeau lumineux et miroir dans les salles de bains et les salles d'eau.
- Baignoire acrylique ou acier,
- Bac à douche extraplat en grès émaillé, selon plan.
- Bloc WC fixé au sol avec système économiseur à bouton ; mécanisme silencieux, abattant double.

Robinetterie

- Mitigeur mécanique sur bains/douches
- Mitigeur mécanique sur-vasque

Branchements en attente

- Lave-vaisselle en cuisine selon plan.
- Lave-linge, localisation selon plan.

ELECTRICITE

- Installation conforme aux normes NFC 15100 et prescriptions des bureaux d'études techniques.
- Prises intérieures dans les pièces principales :

- **Cuisine**

4 PC 10/16 A+T à 1,20 m

2 PC 10/16 A+T

1 PC 32 A+T – Four

1 PC 16 A+T – MLV

1 PC 16 A+T – MLL selon plan

1 PC 16 A+T – Appareil complémentaire

1 Prise hotte

- **Séjour**

5 PC 16 A+T minimum dont 1 prise en hauteur à proximité de l'interrupteur

2 prises RJ45 (une pour la TV, l'autre pour la téléphonie/internet)

- **Chambre**

3 PC 16 A+T, + pour la chambre PMR uniquement : 1 prise en hauteur à proximité de l'interrupteur

1 prise RJ45 pour la TV ou la téléphonie/internet (pour les chambres 1 et 2 uniquement)

Eclairage (ampoules non fournies)

- Eclairage intérieur par point lumineux sur douille en plafond.
- Second point lumineux en applique dans la cuisine.

Télévision

- Installation permettant la distribution des chaînes numériques terrestres par voie hertzienne.

Télécommunications

- Fibre optique depuis le local opérateur sis en sous-sol jusqu'au Dispositif de Terminaison Intérieur optique (DTIO) situé dans la gaine technique du logement. Raccordement de l'immeuble depuis le domaine public jusqu'au local opérateur au choix du syndic provisoire de copropriété, en fonction des opérateurs présents sur la commune et le secteur.

CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE

- Chauffage : Production par chaudière individuelle gaz à condensation.
- Evacuation par conduit 3CE ou raccordement sur ventouse.
Sauf pour les **T2 A11 et T2 B11** : chauffage électrique
- Production d'Eau chaude à usage sanitaire par la chaudière individuelle à condensation gaz. Distribution en tubes PER encastrés sous fourreaux.
Sauf pour les **T2 A11 et T2 B11** : production d'eau chaude par cumulus de 150L;
- Radiateurs à eau chaude en acier laqué disposés selon prescriptions du bureau d'étude thermique ; régulation de la température par thermostat d'ambiance programmable dans le séjour.
Sauf dans les **T2 A11 et T2 B11** : Radiateurs électriques à fluides caloporteurs
- Radiateur sèche-serviettes électrique ou à eau dans toutes les salles de bains et les salles d'eau.

REVETEMENT DE SOL – FAIENCE MURALE

Pièces sèches

- Entrée, Séjour, Dégagement : carrelage grés émaillé 45x45 cm scellé ou collé sur chape, pose droite, plinthes assorties. Gamme CITY ARTE ONE du promoteur.
- Chambres : revêtement de sol stratifié, avec plinthes assorties ou plinthes en médium à peindre en blanc.

Pièces humides

- Cuisine : carrelage grés émaillé 45x45 cm scellé ou collé sur chape, pose droite, plinthes assorties. Gamme CITY ARTE ONE du promoteur.
- Salles de bains, salles d'eau, WC : carrelage grès émaillé 45x45 cm scellé ou collé sur chape, pose droite, plinthes assorties. Gamme CITY ARTE ONE du promoteur.
- Faïence 25x38 cm, ou format équivalent, dans les salles d'eau et salles de bains, au droit des baignoires et des bacs à douche, hauteur d'huissier. Gamme CITY ARTE ONE du promoteur.

PEINTURE

- Plafonds : 2 couches de peinture blanc mat.
 - 2 couches de peinture blanche satinée sur murs des pièces sèches.
 - 2 couches de peinture blanche satinée sur murs des pièces humides ainsi que sur les menuiseries intérieures.
-

ANNEXES PRIVATIVES

Loggias et terrasses

- Dallettes gravillonnées posées sur plots.
- Robinet de puisage sur les terrasses avec jardin en RDC, et sur les terrasses en attique.

Jardins privés

- Espace engazonné avec clôture séparative grillagée en maille torsadés hauteur 1.20 m doublés par une haie végétale
- Portillon en acier galvanisé laqué avec les clôtures grillagées.

Stationnement souterrain (au niveau R-1)

- Parking non boxé
 - Emplacement délimité par marquage au sol en peinture suivant plan de l'architecte.
- Il est précisé que la norme NF P 91 120 n'est pas prise en compte dans le présent programme.
-

PARTIES COMMUNES DE L'IMMEUBLE

Hall d'entrée (selon plan architecte)

- Portes d'immeuble en métal laqué, teinte selon exigence du permis de construire.
- Sol revêtu de carrelage grès cérame 60*60. Plinthes en harmonie.
- Revêtement ou enduit décoratif ou peinture aux murs, selon projet architecte.
- Plafond habillé d'un faux plafond suspendu peint.
- Eclairage par spots encastrés commandé par détection de présence.
- Equipement par tapis brosse encastré, miroir et ensemble de boîtes aux lettres.

Circulations du rez-de-chaussée et des étages

- Sol des circulations du RDC : carrelage et plinthes identiques au hall.
- Sol des circulations d'étage revêtu de moquette adaptée au trafic. Plinthes en médium peint.
- Revêtement ou peinture murale décoratif selon choix de l'architecte.
- Plafond de la circulation en RDC : faux-plafond en plaques de plâtre perforé, finition peinture mat.
- Peinture lisse en plafond des circulations d'étage.
- Eclairage par luminaires rapportés commandé par détection de présence.

Ascenseur

- Cabine 630 kg conforme à la réglementation Accessibilité aux personnes handicapées.
- Sol revêtu de carrelage identique à celui du hall d'entrée.
- Revêtement mural décoratif selon choix de l'architecte.
- Equipement par miroir et barre de maintien.

Cage d'escaliers

- Du sous-sol au rez-de-chaussée :
 - _ Murs en béton brut,
 - _ Marches et paliers en béton brut au sol et repérage au sol pour personnes handicapées conforme à la réglementation.
- Du rez-de-chaussée à l'attique
 - _ Murs en béton brut revêtus d'un enduit projeté à grains fins, y compris en sous-face d'escaliers.
 - _ Peinture de sol et repérage pour personnes handicapées conforme à la réglementation.

Circulations dans le sous-sol

- Finition béton brut.
- Eclairage par luminaires LED asservi à des détecteurs de présence.

SECURITE DE L'IMMEUBLE

- Porte basculante d'accès aux places de stationnement en sous-sol automatisée et commandée par télécommande.
- Accès au bâtiment chemin de la Bruyère : Ouverture de la première porte du hall sur rue par ventouse électromagnétique commandée par vidéophone depuis l'appartement ; commande de l'ouverture de la deuxième porte du hall par digicode.
- Clés de portes palières reproductibles sur carte de propriété.

LOCAUX COMMUNS

Local « ordures ménagères »

- Equipement par robinet de puisage et siphon de sol.
- Eclairage par luminaires fluorescents sur détecteur de présence.
- Carrelage au sol.
- Murs en béton brut revêtus d'une peinture blanche de propreté
- Ouverture de la porte métallique laquée par badge VIGIK.

Local vélos

- Peinture de sol.
- Murs en béton brut.
- Eclairage sur commande temporisée.
- Ouverture de la porte métallique de type grillagée par badge VIGIK.

BRANCHEMENTS AUX RESEAUX

- Branchements aux réseaux d'assainissement, d'adduction d'eau potable, d'électricité, de gaz, de Télécommunication conformes aux règles des concessionnaires.
- Gestion des eaux pluviales par une tranchée d'infiltration en circulation du sous-sol ou autre selon les préconisations des BET.

ESPACES VERTS - CLOTURES

- Plantation d'arbres et arbustes, mouvements de terre suivants les aménagements extérieurs du paysagiste et les préconisations du permis de construire.
- Clôture sur rue composée d'un muret, hauteur 1.00m, surmonté d'une serrurerie barreaudée, hauteur 80cm selon plan.
- Clôture sur avoisinants : remise en état des murs existants ou création de mur, selon plan de l'architecte et contraintes techniques.

LABELS

- L'EMERA bénéficie de la certification énergétique **RT 2012 -10%**



Nota: La présente notice descriptive a été établie avant mise en œuvre des divers matériaux. Les prestations pourront subir des changements dus à l'évolution technique, à l'amélioration de la construction ou à la révision des plans par le Maître d'œuvre en fonction des règlements ou tout autre impératif de construction. Les matériels ou matériaux de remplacement seraient dans ce cas de qualité équivalente.

Les logements étant vendus en état futur d'achèvement. Ils sont obligatoirement prévus et livrés en état d'habitabilité, avec revêtements de sol et appareillages sanitaires posés.